

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTE-LOIREDÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT

FG

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	25

Séance du 12 décembre 2024

N°24-12-08

Date de la convocation  
6 Décembre 2024**L'an deux mil vingt-quatre  
et le douze décembre**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

**Présents :**

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjointes – Mme Pamela MARODON et M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués – Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Joël AUROUZE, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

**Absents excusés avec pouvoir :**

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme M.-Françoise SOUBEYRAN.  
M. André MOLLE qui a donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET.  
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

**Absents excusés sans pouvoir**

M. Benjamin FOULTIER  
Mme Arlette CHAPPELLON

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

**Objet : Cession de terrain au SDIS 43**

Monsieur Le Maire indique que le SDIS 43 a entrepris une démarche afin de régulariser le foncier de l'ensemble des casernes du Département.

En effet le SDIS 43 dispose pour ses centres d'incendie et de secours de bâtiments dont la majeure partie est construite sur sol d'autrui et alors mise à disposition dans le cadre de conventions avec les collectivités propriétaires desdits bâtiments. Or au regard des observations de la chambre régionale des comptes mais aussi en conséquence du passage à l'instruction comptable M57 le conseil d'administration du SDIS Haute-Loire a délibéré en faveur d'une clarification de la situation juridique des casernes.

AR Prefecture

043-214302051-20241212-24\_12\_08-DE  
Reçu le 18/12/2024

A ce titre il est donc proposé de procéder à une mutation foncière de la caserne implantée sur la commune transférant ainsi la pleine propriété au SDIS 43.

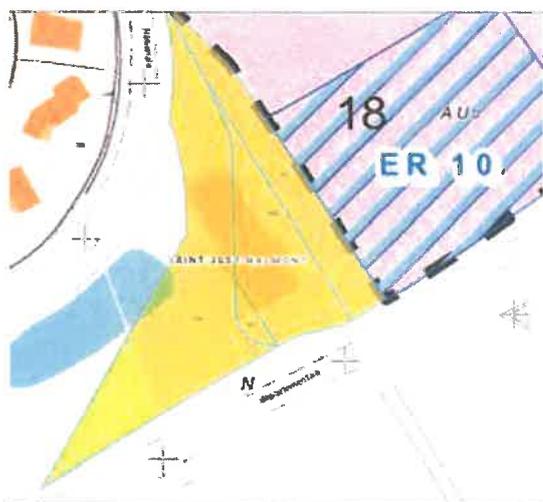
Sont concernées les parcelles cadastrées AL n°104, 141, 142 et 157.

Au sujet de la parcelle AL n°104 dernièrement acquise par la commune par le biais d'un acte administratif avec le Département de la Haute-Loire, il est proposé de conserver une partie du terrain pouvant servir à la commune. C'est pourquoi il est proposé de procéder à une division par un géomètre expert préalablement au transfert de propriété pris en charge par le SDIS 43.

Aussi, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur :

- Le projet de mutation foncière
- La division de la parcelle AL 104 préalable à la mutation.

Il indique que le conseil sera donc amené à se prononcer de nouveau sur ce dossier une fois la division effectuée.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VALIDE** le transfert de propriété de la caserne au SDIS 43 comme proposé,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à continuer la procédure afin de finaliser ce dossier par un acte officiel.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits  
A Saint Just Malmont, le 12 décembre 2024

Le Maire,  
Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance  
Mme Emilie MASSARDIER



**AR Prefecture**

043-214302051-20241212-24\_12\_08-DE  
Reçu le 18/12/2024